

## CONVOCATION POUR LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept octobre, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le treize octobre deux mille vingt.

### ORDRE DU JOUR :

- Demandes de subventions DSIL sur plan de relance
- Transfert de la compétence PLU à l'Agglo du Pays de Dreux
- Rétrocession au domaine public parcelle Rue du Château d'Eau
- Enfouissements Grande Rue, Projet Bourg Centre
- Adhésion au groupement de commandes du SIE-ELY pour la fourniture d'électricité
- Avenants conventions mise à disposition de services et de locaux à l'Agglo du Pays de Dreux
- Mise à jour aménagement et réduction du temps de travail (ARTT)
- Création poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – ALTUR Marie-Lise - COËNON Guy – LOISY Pauline – FAERBER Jean-Paul – HUGODOT Patricia – GATEAU Sophie – MECHELAERE Karine – DAIGREMONT Jérôme – ROZIER Luc – RIVAS Delphine – TABANOU Victor – AMELINE Vanessa – QUENTIN Bérénice – SIMON Francis

Absents ayant donné procuration :

HERBEAUX Etienne à COËNON Guy  
FAYOL Jade à QUENTIN Virginie  
MARTENS Yannick à RIVAS Delphine

Absent : HEBERT Benoît

Madame QUENTIN Bérénice est désignée secrétaire de séance.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire précise que le troisième point de l'ordre du jour « rétrocession au domaine public parcelle Rue du Château d'Eau » est supprimé car la parcelle concernée par l'alignement sur rue n'est pas au nom du vendeur de la maison.

### **DEMANDES DE SUBVENTION DSIL SUR PLAN DE RELANCE**

Considérant l'épidémie du Covid-19 et afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes qui bénéficiera en particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Gouvernement a proposé de doter d'un milliard d'euros supplémentaires en autorisation d'engagement la dotation de soutien à l'investissement local.

Cinq dossiers ont été déposés en Sous-Préfecture de Dreux pour la date butoir du 28 Septembre 2020. Nous vous demandons de bien vouloir valider ces demandes.

#### ORDRE DE PRIORITE N°1

##### **REPLACEMENT DES MENUISERIES DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LA SALLE DE MOTRICITE (A. BRETON)**

Travaux HT	35.930 Euros
Subvention sollicitée sur le plan exceptionnel DSIL 80%	28.744 Euros

#### ORDRE DE PRIORITE N°2

##### **COUVERTURE ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Travaux HT	24.530 Euros
Subvention sollicitée sur le plan exceptionnel DSIL 80%	19.624 Euros

#### ORDRE DE PRIORITE N°3

##### **ECLAIRAGE INTERIEUR DE L'EGLISE**

Travaux HT	21.860 Euros
Subvention sollicitée sur le plan exceptionnel DSIL 80%	17.488 Euros

#### ORDRE DE PRIORITE N°4

##### **COUVERTURE ECOLE MATERNELLE**

Travaux HT	16.661 Euros
Subvention sollicitée sur le plan exceptionnel DSIL 80%	13.329 Euros

#### ORDRE DE PRIORITE N°5

##### **DEMOLITION D'UNE MAISON EN VUE DE LA REALISATION D'UN GITE ET D'UN MUSEE**

Travaux HT	12.885 Euros
Subvention sollicitée sur le plan exceptionnel DSIL 80%	10.308 Euros

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite une subvention sur le plan exceptionnel DSIL 2020 pour les dossiers ci-dessus classés par ordre de priorité.

## **TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'AGGLO DU PAYS DE DREUX**

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 136,  
Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 3 avril 2013 portant création de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, modifié par arrêté interpréfectoral en date du 19 décembre 2017 ;  
Vu les statuts actuels de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 3 avril 2013, modifié par arrêté interpréfectoral en date du 8 février 2019 ;

Madame le Maire expose :

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR a prévu dans son article 136, un mécanisme de transfert de compétence automatique en matière de PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu à la communauté d'agglomération.

Par ce dispositif, le transfert aurait dû être automatique et de plein droit le 27 mars 2017.

La commune d'ABONDANT s'est opposée par délibération en date du 3 Janvier 2017 à ce transfert de compétence.

Cependant, la loi ALUR prévoyait dans ce même article 136 une clause de revoyure le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues par la loi : une minorité de blocage représentée de 25% des communes représentant au moins 20% de la population totale des communes concernées doit s'exprimer contre ce transfert de compétence, dans un délai de 3 mois avant le 31 décembre 2020.

Par conséquent, il est nécessaire de délibérer entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020 pour exprimer la position de notre commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

La présente décision sera notifiée au Sous- Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

## **ENFOUISSEMENTS GRANDE RUE, PROJET BOURG CENTRE**

Madame le Maire présente le projet de dissimulation des réseaux Grande Rue dans le cadre du projet Bourg Centre, phases 1 et 2.

Le coût estimé des travaux pour les deux phases s'élève à la somme de 328.114 Euros TTC, avec un reste à charge pour la Commune de 194.343 Euros.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ce projet.

## **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIE-ELY POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE**

Madame le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines (SIE-ELY) a décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité pour les collectivités concernées par la loi n° 2019-1147 qui rend inéligibles certaines collectivités aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRV) – Groupement ouvert à toutes les personnes morales publiques dont les sites concernés sont situés sur le territoire de la concession du SIE-ELY.

Madame le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire du Syndicat pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés. Il indique que chaque collectivité contractera directement avec le fournisseur retenu.

Madame le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (SIE-ELY) et que le début de fourniture est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Madame le Maire indique que, une fois inclus au marché dans le cadre du groupement et pendant toute la durée de validité de celui-ci, les sites de livraison d'électricité ne pourront plus donner lieu à la conclusion de nouveaux marchés ou accords-cadres qui seraient directement passés par des membres en dehors du présent groupement et ayant ainsi pour objet, même non exclusif, la fourniture d'électricité.

Madame le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-1 et suivants,

Vu la loi n° 2019-1147 du 08/11/2019 relative à l'énergie et au climat, rendant inéligibles certaines collectivités aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRV) ;

Vu les statuts du SIE-ELY,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Considérant la délibération n° DEL/2020/023 du 22/09/2020, du comité syndical du SIE ELY, approuvant la constitution d'un groupement de commande pour l'achat d'électricité pour les collectivités situées sur son territoire,

Considérant l'intérêt économique de la commune d'adhérer au groupement de commande proposé par le SIE ELY,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Conseil Municipal :

- Autorise l'adhésion de la commune d'ABONDANT au groupement de commandes coordonné par le SIE-ELY, pour l'achat d'électricité pour les collectivités situées sur son territoire ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et à transmettre au SIE ELY la liste des sites communaux concernés ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les collectivités situées sur le territoire du SIE ELY pour le compte de la commune d'ABONDANT, et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SIE-ELY
- Précise que chaque collectivité contractualisera directement avec le fournisseur retenu.

## AVENANTS CONVENTIONS MISE A DISPOSITION DE SERVICES ET DE LOCAUX A L'AGGLO DU PAYS DE DREUX

Madame le Maire informe l'assemblée :

- Qu'une convention de mise à disposition de services avec l'Agglo du Pays de Dreux a été signée le 23 juillet 2018 pour la réalisation de missions ou d'opération se rattachant à la compétence transférée suivante : le périscolaire, l'extrascolaire comme figurant sans ses statuts
- Qu'une convention de mise à disposition des locaux avec l'Agglo du Pays de Dreux a été signée le 18 avril 2016 pour accueil des enfants sur les temps d'activités périscolaires et extrascolaires, avec un avenant N°1 signé le 11 Juillet 2017 .

Afin d'actualiser ces conventions, un avenant est nécessaire pour augmenter la durée des missions de restauration, d'entretien des locaux et de supprimer les missions d'animation, de modifier la mise à disposition des locaux et la répartition des charges y afférant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les avenants correspondants.

### MISE A JOUR AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (ARTT)

Le Maire,

Vu la délibération du 10 Avril 2013 concernant l'A.R.T.T.,

Propose une mise à jour de l'aménagement et la réduction du temps de travail pour tous les agents employés par la Commune d'Abondant dans le respect des dispositions législatives et réglementaires suivantes :

Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaire relatives à la FPT et notamment l'article 7-1 relatif à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail des agents des collectivités territoriales et des établissements publics mentionnées à l'article 2 de la présente loi,

Loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la FPT ainsi qu'au temps de travail dans la FPT et notamment l'article 21,

Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire N° 2020-ARTT-571 du 8 Octobre 2020,

#### I – AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

1- Le décompte du temps de travail est réalisé sur l'année civile, la durée annuelle ne pouvant excéder 1607 heures (sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies par les agents dans les limites de la réglementation en vigueur).

2- Bénéficieront de l'ARTT : les fonctionnaires titulaires ou stagiaires occupant un emploi à temps complet, les agents non titulaires employés à temps complet

#### 3- Organisation du travail par cycle :

L'aménagement du temps de travail peut être organisé dans un cadre :

- Journalier, à raison de 7 heures par jour (sur 5 jours pour un agent à temps complet)
- Hebdomadaire à raison d'une demi-journée par semaine
- Bihebdomadaire à raison d'une journée par quinzaine
- Mensuel à raison de deux jours par mois
- Annuel par le biais de .... jours dits « jours ARTT »

#### 4- Organisation du travail par service :

	Temps actuel	RECUPERATION
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
1 REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	TC - 35H	
1 ADJOINT ADMINISTRATIF	TC - 35H	
1 ADJOINT ADMIN.PRINC.DE 1ère CLASSE	TC - 35H	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
<b>VOIRIE - POLICE</b>		
1 ADJOINT TECHNIQUE	TC-37,5H	15 JOURS ARTT
1 ADJOINT TECHN.PRINC. DE 2ème CLASSE	TC- 37,5H	15 JOURS ARTT
1 ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE	32H	
1 ADJOINT TECHN.PRINC.DE 1ère CLASSE	TC – 39H	23 JOURS ARTT
1 ADJOINT TECHN.PRINC. DE 2ème CLASSE	TC - 39H	23 JOURS ARTT
<b>SERVICES SCOLAIRES</b>		
2 ADJOINTS TECHNIQUES	5,54 H	
1 ADJOINT TECHNIQUE	8 H	
1 ADJOINT TECHNIQUE	8,31 H	
1 ADJOINT TECHNIQUE	17,31 H	
1 ADJOINT TECHNIQUE	28 H	
1 ADJOINT TECHN. PRINC.2EME CLASSE	34 H	
3 ADJOINTS TECHN. PRINC. DE 2ème CLASSE	TC - 35H	
<b>FILIERE SOCIALE</b>		
1 ATSEM PRINC.1ère CLASSE	TC – 35H	
1 ATSEM 1ère CLASSE	20H	

## 5- Respect du cadre juridique :

Durée maximale de travail :

- Quotidienne : 10 heures maximum de travail par jour
- Hebdomadaire : au cours d'une même semaine, la durée de travail ne peut dépasser 48 heures,
- En moyenne, sur une période quelconque de 12 semaines consécutives, la durée du travail hebdomadaire ne peut dépasser 44 heures,

Durée minimale de repos :

- Repos minimum quotidien de 11 heures
- Repos minimum hebdomadaire de 35 heures, comprenant en principe le dimanche
- Pause d'une durée minimale de 20 minutes (incluse dans le temps effectif de travail) après 6 heures de travail effectif

## 6- Aménagements particuliers :

- Cumul possible des RTT maximum sur 1 trimestre (calendrier civil)
- Pas de report des RTT d'une année sur l'autre
- Dépôt de la demande de RTT 10 jours au moins avant la date de départ du congé
- Demande soumise à l'accord de l'autorité hiérarchique qui tiendra compte de l'alternance et de l'organisation de service.
- Possibilité de refus par l'autorité hiérarchique au maximum deux fois consécutives

## 7- Date d'effet de l'ARTT :

Les mesures relatives à l'aménagement et à la réduction du temps de travail prendront effet au 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2020. Tout nouveau projet devra être avalisé par l'autorité territoriale, soumis à l'organe délibérant de la collectivité, après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en place l'aménagement et la réduction du temps de travail dans les conditions fixées ci-dessus

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Cette délibération annule et remplace celle du 10 Avril 2003.

## **CREATION POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ayant au moins un an d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans ce grade peut être promu au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Un des agents de la collectivité remplissant ces conditions, Madame le Maire propose la création du poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE à temps complet au 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2020.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la création de ce poste au 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2020.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Intervention de Virginie QUENTIN**

#### Subventions

Fonds de péréquation : 34 272,90 € (1<sup>ère</sup> part).

Amendes de police : subventions plus importantes à hauteur de 47,4% des travaux, soit 34 000 €. Cela va donc permettre de poursuivre la réflexion sur l'aménagement du carrefour rue de Raville / rue de Dreux / rue des Poteries. Etienne va contacter Foncier Experts pour voir ce qu'il est possible de faire pour sécuriser car il semble que les feux intelligents soient interdits.

Les caméras sont installées au niveau des Loges (au niveau du stop).

Les arbres qui gênaient sont coupés au niveau du stade.

Le CCAS a validé la distribution de colis de Noël le 12 Décembre. Les membres du CCAS ainsi que les conseillers sont sollicités pour participer à la distribution.

Il y a 6 abris bus prévus. L'abris bus à Chaignes va être installé. Il y a des problèmes d'approvisionnement donc cela a pris du retard. La rue du Bois Prieur est prioritaire mais il ne s'agit pas de la même structure (pas disponible pour le moment). Il en reste 5 à mettre. Nous espérons une livraison fin octobre, début novembre pour le reste.

Samedi matin, nous procéderons au nettoyage du cimetière.

### **Intervention de Marie-Lise ALTUR**

A contacté l'association GRACE, pour recrutement d'un emploi aidé : PEC. La directrice a précisé qu'il y avait beaucoup de demandes alors le procédé a été bloqué par Pôle emploi. Une liste a été établie lorsque cela reprendra. Le minimum est fixé à 20H, maximum 35H. Nous demandons plutôt une femme spécialisée dans les espaces verts.

#### Les écoles

La dernière classe en travaux a été réintégrée le 13 octobre par Mme Grandmontagne. Il y a une fuite à un radiateur. La première classe va être repeinte pendant les vacances. Face à la crise sanitaire, les plannings ont été revus, chacun prend le rythme progressivement. Nous avons refait les deux pharmacies de l'école. Mme Sassi est d'accord pour refaire la collecte solidaire pour l'épicerie sociale de BU.

### **Intervention de Jean-Paul FAERBER**

#### Commission fleurissement

Nous avons privilégié des fleurs avec peu d'entretien. L'achat des fleurs s'est fait aux serres Noël de Sainte- Gemme - Moronval. Nous avons commencé par le rond-point situé rue de la Croix des Vignes (20 rosiers, pensées, lierres, les pensées vont être remplacées par des géraniums au printemps). Au rond-point de Serville et Bû, nous avons planté une quinzaine de rosiers. Au niveau de la salle polyvalente, nous souhaiterions enlever le bac en bois car il n'est plus très beau. Nous mettrons ensuite des rosiers. Des rosiers vont également être plantés aux entrées de commune et des pensées dans les jardinières devant le bar.

### **Intervention de Vanessa AMELINE**

Rue du moulin à vent, un administré a coupé sa haie et l'a laissée sur la voie publique et le panneau « cédez le passage » est tombé. Un enfant a été interpellé rue des guettières car il secouait violemment le panneau.

### **Intervention de Pauline LOISY**

#### **Commission communication**

S'est réunie mi-septembre pour l'élaboration et la rédaction du Bul'infos. Les retours sont positifs. Nous nous sommes répartis les articles. Nous allons nous réunir prochainement pour le bulletin municipal qui retrace la vie du village, les associations, etc. Toutes les idées sont bonnes à prendre, il ne faut pas hésiter. Nous avons également commencé à prospecter pour les encarts publicitaires.

#### **Rénovation de l'école maternelle.**

Les dernières levées de réserves pour la maternelle ont été faites fin septembre. Il y a un problème de fuite d'eau dans le dortoir 1 en cas de pluies violentes. La dépose des radiateurs a entraîné une remise en chauffe délicate. Comme ce sont de vieux radiateurs, des fuites ont été détectées et il a fallu réparer avant de remettre en chauffe.

A rencontré le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement), association régionale à laquelle on adhère et qui apporte des conseils sur les projets envisagés : le bourg centre et la mare au Rond (entrée Serville). Nous avons rencontré M. Kaars pour salle polyvalente. Il nous donnera un rapport sur le projet d'ici 5 à 7 semaines. Nous pourrons ainsi envisager de lancer les appels d'offres et ainsi fixer le projet.

Viabilisation du terrain pour le cirque : délai trop court pour l'électricité. Les enfants seront accueillis dès lundi mais il n'y aura pas de branchement provisoire. Il faut terrasser l'entrée pour les piétons.

Un ingénieur de chez Energio, un bureau d'étude thermique, est venu pour faire un diagnostic de l'étage de la mairie et de la salle polyvalente.

### **Intervention de Guy COENON**

#### **Décorations de Noël**

Les éléments choisis pour la commande de Noël ne sont pas disponibles. Nous avons reçu la semaine dernière une offre très intéressante (120 € le module). Nous avons donc commandé 15 modèles.

S'est déplacé pour le football. Le club a trouvé solution pour décompacter le terrain. Un dirigeant du club va utiliser son propre matériel après ses horaires de travail. En contrepartie, une somme de 300€ est demandée à la commune pour l'achat du gazon. Le terrain est homologué. Nous avons rencontré une dizaine de personnes du conseil municipal de Chérisy afin d'échanger sur la création d'un CMJ dans leur commune.

Il y aura une réunion fêtes et cérémonies prochainement.

Nous réfléchissons à mettre en place un marché nocturne. Nous nous sommes déplacés à Imbermais et nous avons récupéré des contacts. En raison du contexte sanitaire, les Associations annulent les manifestations prévues.

### **Intervention de Delphine RIVAS**

Conseil municipal des jeunes : la boum, le bowling et la collecte des bonbons pour Halloween ont été annulés.

### **Intervention de Sophie GATEAU**

Un ami acteur propose d'organiser une représentation à Abondant. Il sera mis en relation avec Pauline et Bérénice. Mise à disposition de la salle gratuitement.

### **Intervention de Luc ROZIER**

Problème concernant le ramassage des déchets dans la Coudrée. Un pont étant fragilisé, le camion ne peut plus l'emprunter. Le Président a évoqué l'apport sur point de collecte.

Madame le Maire n'a pas été mise au courant.

### **Intervention d'Etienne HERBEAUX**

La balayeuse passe lundi prochain dans les rues du village où il y a des trottoirs et des caniveaux. Rappel à mettre sur les véhicules garés vendredi.

Le radar pédagogique va être déplacé rue de la Demoiselle, actuellement il est rue Dauphine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures et quarante-cinq minutes.

La secrétaire,

Les conseillers,

Le Maire,